

Bourses

Une bourse est un financement du Fonds social MAE permettant à une équipe, au sein d'une institution :

1. soit de mener des actions formatives
2. soit de bénéficier d'une d'embauche compensatoire

Les actions formatives

3 types d'actions

La formation

Vous négociez avec un organisme une formation qui répond à vos besoins ? Demandez une bourse:

- formation courte ou journée pédagogique (moins de 8h de formation)
- formation sur mesure (au moins 8 h de formation)

Vous reprenez une formation déjà existante dans un catalogue ? Demandez une bourse :

- formation catalogue FORMAPEF sur site
- formation issue du catalogue proposé par un organisme de formation

La supervision et l'accompagnement d'équipe

Il s'agit d'aider une équipe à s'interroger, avec un superviseur extérieur, sur ses pratiques et son mode de fonctionnement, à mettre en œuvre de nouveaux projets et/ou de nouvelles méthodes de travail.

L'intervision

Il s'agit de faciliter les échanges entre travailleurs de services différents, avec l'accompagnement d'un animateur externe, à propos de leurs pratiques professionnelles afin de susciter un questionnement à leur propos.

Se former mais à quelles thématiques ?

De manière générale, toutes les thématiques peuvent être travaillées. De plus, les partenaires sociaux ont défini des thématiques prioritaires dont les montants ne sont pas pris en compte dans le budget disponible par an à chaque milieu d'accueil.

Ces thématiques sont les suivantes :

- le plan de formation
- le bien-être au travail
- la concertation sociale
- le tutorat
- la diversité

L'embauche compensatoire

Elle peut être demandée dans deux cas :

- **le suivi d'une formation reconnue Congé-éducation payé (CEP)** : toute heure de formation suivie donne droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire durant une heure

- **la mise en oeuvre d'un tutorat**
Le tutorat de stagiaires

Le Fonds finance:

- du temps de travail supplémentaire dédié au tutorat des stagiaires dans les milieux d'accueil
- du temps supplémentaire d'encadrement de stages pour les établissements d'enseignement

Le tutorat de jeunes en insertion

Le Fonds soutient l'insertion des jeunes n'ayant pas de Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur et inscrits en formation qualifiante en finançant du temps de tutorat.

Le tutorat de personnes avec une aptitude réduite au travail (suite à un handicap, une maladie, un accident)

Pour soutenir la reprise du travail, le Fonds peut octroyer une aide financière concernant:

- le temps de travail du tutorat
- les frais d'adaptation du poste de travail

Catalogue FORMAPEF

Le travailleur peut introduire lui-même la demande de formation moyennant l'accord de son employeur.

Dans ce catalogue développé avec d'autres Fonds du secteur non marchand, le Fonds MAE propose un ensemble de formations accessibles gratuitement à tous les travailleurs salariés relevant de son secteur.

Le catalogue est organisé par année scolaire et reprend plus de 280 formations. Il est envoyé durant l'été aux milieux d'accueil. Il est disponible sur le site internet de l'APEF : www.apefasbl.org (avec mises à jour). Parmi les 280 formations, plusieurs sont spécifiques à l'accueil des enfants de 0 à 12 ans et environ 200 sont reconnues dans le cadre du décret Accueil Temps Libre.

Domaines de formation :

- santé et sécurité au travail
- relations internes aux équipes de travail
- outils de gestion pour les organisations non-marchandes
- relations avec le public bénéficiaire
- méthodes et outils d'intervention et d'animation



Bilan de compétences

C'est un dispositif d'accompagnement individuel, librement choisi par le travailleur, permettant de faire le point sur sa vie professionnelle et d'accompagner son évolution professionnelle.

Il a pour objectif de permettre à des individus d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de (re)définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation, ainsi qu'un repositionnement personnel et professionnel.

Il permet à des travailleurs de s'orienter vers un aménagement du poste ou du temps de travail, vers une nouvelle fonction auprès du même employeur, vers un autre emploi auprès d'un autre employeur, vers un nouvel équilibre entre les différentes sphères personnelles et professionnelles.

Cette démarche peut se faire en toute discrétion sans en informer son employeur, si celle-ci est effectuée en dehors du temps de travail.

Remboursement des frais d'inscription

Le Fonds MAE rembourse les frais d'inscription pour les formations qualifiantes organisées :

- soit par l'Enseignement de Promotion Sociale
- soit par l'Enseignement de plein exercice en horaire décalé et/ou avec étalement
- soit par un autre type d'opérateur de formation reconnu par un pouvoir public belge pour une formation qualifiante reconnue
- soit une formation reconnue par le CEP et validée par le Fonds



Informations et contact

APEF asbl

Fonds social Milieux d'Accueil d'Enfants
Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles

mae@apefasbl.org

Tél : 02/227.22.59

Fax : 02/227.69.07

Site internet: www.fondsmae.org

Equipe du Fonds:

Hélène Dohet: Collaboratrice administrative
Anne-Sophie Braquart: Chargée de projets
François Willemot: Responsable de projets

Fonds Social

Milieux d'accueil d'enfants

apef

Association
Paritaire pour
l'Emploi et la
Formation

Fonds Social



INITIATIVES 2015-2018

ACCESSIBLES AUX TRAVAILLEURS

ET AUX EMPLOYEURS DE LA CP 332

Les actions du Fonds social MAE en faveur de la
formation continue des équipes et du parcours
professionnel des travailleurs

